

# INTERVENTION D'UN DIPLÔMÉ POUR L'ENSEIGNEMENT DU SKI DE FOND PARTENARIAT avec l'association ENHP

Par convention entre l'Inspection Académique et le Conseil Général des Hautes Pyrénées (Association des Espaces Nordiques des Hautes-Pyrénées), dans le cadre du ski de fond scolaire, il a été convenu que les classes pourront bénéficier gratuitement de l'intervention d'un diplômé (BE).

## **1/ Intervention en « ski de fond traditionnel » :**

**Objectif :** Aider les enseignants à résoudre les difficultés liées à la mise en œuvre de cette discipline support d'EPS.

**Public :** Enseignants qui débutent dans l'encadrement de l'activité ski de fond.

Chaque enseignant encadrant un groupe de débutants, peut bénéficier d'une aide ponctuelle (1h) d'un BE pour parfaire sa connaissance de l'activité (enseignement en doublette : moniteur + enseignant), dans la limite du budget alloué par l'ENHP.

## **2/ Intervention en « skating » :**

**Objectif :** Faire découvrir aux élèves une autre forme de pratique, une autre forme de glisse :

- Connaissance d'un nouveau matériel
- Expérimentation d'une autre forme de déplacement
- Utilisation d'un autre type de piste

**Public :** Elèves de Cycle 3 « débrouillés » - cf. niveau 3 /document départemental « Le ski de fond à l'école » disponible sur le site IA65 – Page de l'EPS.

Chaque groupe de « débrouillés », peut bénéficier de l'aide d'un BE (**2 x 1 heure** d'intervention par élève - enseignement en doublette : moniteur + enseignant), dans la limite du budget alloué par l'ENHP.

Un matériel spécifique (ski de skating) est prêté pour la durée de la séance.

## **3/ Conditions d'organisation :**

La rémunération des intervenants est prise en charge par l'association ENH.

Les moniteurs ont des Brevets d'Etat et sont déjà agréés sur les Hautes Pyrénées.

L'organisation habituelle de la classe doit être mise en place (le diplômé ne remplace ni l'enseignant, ni un intervenant extérieur bénévole). L'ensemble des élèves reste sous la responsabilité de l'enseignant de la classe.

Les intervenants rémunérés prennent un maximum de **10 à 12 élèves** pour la durée de la séance.

***En cas d'ANNULATION de la sortie, PREVENIR LE MONITEUR de ski concerné (nom indiqué sur la fiche retournée par l'ENHP) ainsi que le responsable ENHP (Cf. coordonnées sur site IA65, formulaires et courriers divers) au plus tôt (la veille si la décision est déjà prise ou à défaut le matin même le plus tôt possible).***